

La confidentialité est une règle fondamentale en planning familial, à la base de la relation de confiance avec les personnes qui s'adressent à nous.

Tous les membres de notre équipe sont tenus au **secret professionnel**.

Conformément à la loi, aucune information n'est communiquée concernant :

- la démarche au centre,
- le contenu de cette démarche,
- y compris pour une personne mineure d'âge.

Ainsi une jeune-fille ou un jeune-homme mineur n'a pas besoin de l'accord de ses parents pour être reçu au planning familial.